

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2012**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille douze, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 mai 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY Mme DRACOULI M. HEDRICH M. LOBJEOIS  
Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH  
M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF  
M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY M. MARIETTE M. RAYNAL  
Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE M. MONNIER  
M. DEBUS.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme AUBIN à Mme CHIGNAC M. BOUZNADA à  
M. DUQUESNE Mme COULON à M. BERNARD Mme de VAUCOULEURS à  
Melle WOELFLÉ Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à  
Mme METZGER Mme BAS à Mme VINAY M. LETELLIER à Mme XOLIN M. MEHAY à  
Mme SKAJENNIKOFF M. CARVALHO à Mme MERLIER M. BLOCH à M. RAYNAL  
(de la délibération n° 1 à la délibération n° 9) M. BIHANNIC à M. MONNIER  
Melle EL MASAUDI à Mme DELAROUZÉE.

**EXCUSÉE** : Melle DOMONT.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 31 mai 2012 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2012. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 16 mai 2012 au 21 mai 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

### **1°/ DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BRUEIL-EN-VEIXIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE**

**Le Maire** donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par courrier du 21 mars 2012 reçu le 23 mars 2012, le Président du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine a informé le Maire que, lors de sa réunion du 8 mars 2012, le Comité syndical avait donné un avis favorable à l'adhésion de la commune de Brueil-en-Vexin à son syndicat intercommunal.

L'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales fixe la procédure d'adhésion d'une nouvelle commune ou communauté de communes au sein d'un établissement public de coopération intercommunale.

Il est demandé au Conseil municipal de Poissy de donner son avis sur la demande d'adhésion de la commune de Brueil-en-Vexin au sein du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

**Cette délibération (avec avis favorable) est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **2°/ REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE**

**Le Maire** :

Dans le cadre des activités du Service Jeunesse, diverses actions sont proposées.

Lors de la période estivale 2012, le Service Jeunesse organise deux séjours : du 8 au 21 juillet 2012 à Florac et du 12 au 25 août 2012 à Sète.

Il faut adopter un règlement intérieur et m'autoriser à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **3°/ PORTE A CONNAISSANCE, SANS VOTE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS DRAMATIQUES DE POISSY**

#### **Le Maire :**

Je voudrais vous rappeler qu'il s'agit juste d'informer le Conseil municipal et que cette délibération n'est pas soumise au vote. Lorsqu'il y aura une avancée, il y aura évidemment des votes en Conseil municipal.

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été présenté au Conseil municipal du 8 février 2012, il convient de régulariser la situation des agents actuellement mis à disposition du Conservatoire, au regard des dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, qui a modifié en profondeur le régime applicable aux mises à disposition.

Il est précisé que la mise à disposition d'agents communaux auprès du Conservatoire fera l'objet, comme les textes l'imposent, du remboursement, par l'organisme d'accueil, des rémunérations versées aux agents par la Ville, ainsi que des cotisations et contributions y afférentes.

Cette mise à disposition sera organisée par une convention qui sera présentée au Conseil, après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire qui se réunira le 19 juin 2012 et l'accord des agents concernés.

Il est à noter qu'en parallèle, la commune a engagé une réflexion sur le statut à venir du Conservatoire.

C'est juste une information.

#### **Délibération sans vote.**

### **4°/ EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES : SUBVENTION DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHP) ET AVANCE DE FONDS**

#### **Le Maire :**

La commune de Poissy a souhaité développer une politique de maintien dans l'emploi des personnels handicapés. Dans ce cadre, elle dispose de l'appui du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, un fonds public créé en 2005, alimenté par le reversement de cotisations et qui finance différentes actions favorisant l'emploi des personnes handicapées.

Sur avis de la médecine professionnelle et préventive, des aides techniques individuelles vont être mises en place à destination des agents concernés (prothèses auditives par exemple).

Les financements du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique représentent la part d'achat des matériels restant à la charge de l'agent après remboursement de la sécurité sociale et des mutuelles. Ils sont versés directement à la collectivité et sont ensuite transférés aux bénéficiaires. L'agent aurait donc à faire l'avance, pendant plusieurs semaines, de sommes qui peuvent s'avérer importantes (de 1.000 à 2.500 euros).

La commune souhaite donc faire l'avance de ces sommes aux agents dans l'attente du versement des fonds correspondants.

Je vous propose d'adopter une délibération portant sur l'avance de fonds relative aux subventions du FIPHFP.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **5°/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Maire :**

Suite à la reprise de la réussite éducative par la Caisse des Ecoles, un emploi d'assistant socioéducatif est vacant.

Le Comité Technique Paritaire, qui s'est réuni le 13 mars 2012, a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

Il est donc proposé au Conseil municipal de supprimer un poste d'assistant socioéducatif au tableau des effectifs.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :  
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC  
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

#### **6°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE, L'ASSISTANCE ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché qui permettra d'acquérir le logiciel du système d'information géographique à la société IMAGIS. Ce même marché demande à la société IMAGIS de mettre en œuvre cet outil nouveau auprès des services municipaux.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **7°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE LIVRES NON SCOLAIRES, DOCUMENTS SONORES ET VIDEOGRAMMES POUR LES BIBLIOTHEQUES, DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE POUR LA VILLE DE POISSY (9 LOTS)**

**Le Maire :**

Pour votre information, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai. Les lots ont été définis comme suit :

Pour le lot n° 1 (livres pour la jeunesse d'après liste de commande), le marché a été attribué à la société LIBRAIRIE DU PINCERAIIS dont le siège social se situe 117, rue du Général de Gaulle, à Poissy.

Pour le lot n° 2 (livres pour la jeunesse - comptoir de vente), le marché a été attribué à la société LIBRAIRIE CHANTELIVRE dont le siège social se situe 13, rue de Sèvres, à Paris.

Pour le lot n° 3 (livres documentaires pour adultes d'après liste de commande), le marché a été attribué à la société LIBRAIRIE DU PINCERAIIS dont le siège social se situe 117, rue du Général de Gaulle, à Poissy.

Pour le lot n° 4 (livres de littérature générale pour adultes - comptoir de vente), le marché a été attribué à la société UNIVERS DU LIVRE SAINT-GERMAIN dont le siège social se situe 1, rue de Pologne, à Saint-Germain-en-Laye.

Pour le n° 5 (partitions, méthodes musicales d'après liste de commande), le marché a été attribué à la société ALLEGRO PARTITION dont le siège social se situe 35, place Louise de Bettignies, 59800 Lille.

Pour le lot n° 6 (disques compacts d'après liste de commande), le marché a été attribué à la société GAM S.A.S. dont le siège social se situe 3, avenue de la Mandallaz, à Annecy.

Le lot n° 7 a été déclaré infructueux.

Pour le lot n° 8 (DVD d'après liste de commande), le marché a été attribué à la société ADAV dont le siège social se situe 41, rue des Envierges, à Paris.

Le lot n° 9 a été déclaré infructueux.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **8°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ENTRETIEN ET A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES ANNEES 2012 A 2016 INCLUSE**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette prestation d'entretien et de maintenance des installations thermiques dans l'ensemble des bâtiments de la municipalité a été attribuée à la société DALKIA. Elle assure d'ailleurs la prestation depuis 4 ans.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **9°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF AUX PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS POUR LES ANNEES 2012 A 2015 INCLUSE (2 LOTS)**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Ce marché qui concerne toute la téléphonie fixe et les produits annexes a été attribué à la société FRANCE TELECOM dont le siège social est à Paris.

Dans le rapport figure le montant total annuel correspondant à ce nouveau marché qui est de 103.179 euros. Je voudrais vous signaler que la dépense actuelle (avec l'ancien marché) est de 139.566 euros. Cela veut dire que cette mise en concurrence a permis de faire un gain supérieur à 30 % sur ces dépenses de téléphone.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Monsieur BLOCH arrive en séance.**

**10°/ APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (Z.A.C.) DE LA COUDRAIE ET DEMANDE DE CREATION DE LADITE Z.A.C. PAR LE PREFET DES YVELINES**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ce soir d'émettre un avis sur le dossier de création de la Z.A.C. de la Coudraie. Je vous rappelle que ce quartier se trouve dans le périmètre juridique de l'O.I.N. Seine Aval. Par conséquent, c'est au préfet de créer formellement la Z.A.C. en s'appuyant entre autres sur l'avis du Conseil municipal et bien sûr le dossier de création.

L'autorité environnementale de la préfecture de région a donné son avis sur ce dossier, et plus particulièrement sur l'étude d'impact qui est l'une de ses pièces maîtresses. Cette autorité a souligné la bonne qualité de l'état initial de l'environnement réalisé dans l'étude d'impact et souhaité cependant que certaines thématiques soient précisées. Il s'agit notamment de la prise en compte de la covisibilité avec le domaine de Migneaux récemment inscrit aux Monuments Historiques, de la gestion des eaux pluviales à mettre en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Seine - Normandie et des aménagements routiers de desserte du quartier. Ces précisions complémentaires seront apportées dans le dossier de réalisation de la Z.A.C. qui comprendra un complément d'étude d'impact.

Je vous signale que le dossier de création est actuellement en consultation libre dans le cadre de l'enquête publique de la révision simplifiée du P.L.U. du secteur La Coudraie - Poncey qui se tient actuellement en mairie jusqu'au 7 juin prochain.

Donc, je vous propose d'approuver ce dossier de création et de demander au préfet de créer la Z.A.C. de la Coudraie.

Je vous remercie.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir, nous sommes donc sur ce dossier. Je me souviens qu'un Conseil municipal extraordinaire devait traiter de ce dossier. Nous voilà au milieu d'un Conseil municipal ordinaire (j'aurais tendance à dire normal) avec une délibération toute aussi normale, « noyée » au milieu d'autres délibérations normales.

C'est donc que l'aménagement de tout un quartier, dossier emblématique de votre action municipale au cours de cette mandature, est devenu un dossier ordinaire, un dossier normal.

Décidément, en ce printemps 2012, que de choses, que de personnalités, que de déplacements, que de dossiers sont devenus ordinaires, sont devenus normaux !

Plus sérieusement, Monsieur le Maire, parce qu'il s'agit d'un dossier sérieux qui concerne à la fois le devenir de Poissy mais aussi et surtout les habitants qui demeurent encore dans le quartier et les centaines de nouveaux habitants qui viendraient à y résider, que leur propose-t-on ? Comment vont-ils y vivre ? En quoi ce quartier sera-t-il rattaché au reste de la commune ou à l'autre nouveau quartier (celui de Poncy) ? D'ailleurs, ces deux quartiers ont longtemps cheminé côte à côte dans la littérature pisciacaise. A tel point que l'on pouvait penser qu'il y aurait une Z.A.C. commune. Mais j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une Z.A.C. portant exclusivement sur l'assiette foncière du quartier de la Coudraie.

Autant de questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse.

C'est dommage parce que l'on aurait pu approuver cette délibération qui, en fait, n'est que d'approuver le dossier de création d'une Z.A.C. qui sera, à terme, créée par le préfet (comme Monsieur HEDRICH vient de le rappeler).

C'est dommage parce qu'il y a des points positifs.

Nous sommes loin des discours et prises de position des uns et des autres au sein des composantes de votre majorité municipale de l'époque. Je me souviens d'un certain nombre de choses qui avaient été dites en 2008 et 2009. Il y aura bien des démolitions. Elles sont au nombre de 444 (c'est ce qui nous est raconté dans le rapport de présentation). Sur un total de 605 logements, la proportion n'est pas neutre.

Il y aura environ 800 logements à la fin du projet si j'ajoute aux constructions que je viens d'évoquer les réhabilitations qui porteront sur un peu plus de 200 logements. Il y aura bien une mixité puisque nous découvrons également que le taux de logements sociaux ne sera pas supérieur sur cette assiette foncière à ce qu'il est dans la moyenne de la Ville, c'est-à-dire de l'ordre de 30 à 35 %.

Mais il y a encore trop de zones d'ombre, en tout cas en ce qui nous concerne, car il faut bien dire que, même si nous voulions apporter notre réflexion, si nous voulions exercer notre rôle d'une opposition constructive, nous ne sommes associés à rien, invités à rien, informés de rien ! Nous avons été invités à l'inauguration de l'école.

Donc, ce n'est pas notre projet. Nous n'en connaissons pas le calendrier. Nous n'en connaissons pas les partenaires. Nous n'en connaissons pas le contenu précis. Nous n'avons pas les assurances du désenclavement de cet îlot de 10 hectares. Comment sera-t-il rattaché à la Ville, protégé des nuisances des structures routières et autoroutières existantes ou peut-être à venir, ferroviaires de demain ? Nous ne connaissons pas le devenir des installations du Centre Maurice Clerc, propriété de PSA. Nous ne connaissons pas la teneur des équipements publics ou des services publics (communaux ou autres) qui y seraient implantés. Nous ne connaissons pas la teneur des équipements commerciaux prévus. Sont-ils viables sur le plan économique par rapport aux 800 logements pressentis ?

Bref, autant de questions qui, pour nous et les Pisciacais, n'ont pas de réponse ou en tous les cas sont sans réponse. Les réponses existent peut-être mais nous ne les avons pas.

Alors, est-ce pour autant que nous voterons contre cette délibération ? Non, car nous ne voulons pas nous enfermer dans une opposition systématique et stérile. Nous avons une haute idée de l'intérêt général, du devenir de notre ville, de son aménagement. L'enjeu doit dépasser les clivages partisans. Alors, aujourd'hui, il nous reste l'abstention. Donc, nous nous abstiendrons.

Demain, nous verrons sans doute de nouvelles délibérations sur ce dossier. Nous aurons peut-être connaissance du poids réel financier que la commune devra assumer. Alors, nous nous prononcerons en connaissance de cause et en fonction des délibérations qui nous seront présentées.

Ce soir, nous nous abstiendrons.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit mon collègue à l'instant. Il est vrai que ce dossier aurait sûrement mérité un plus grand développement et une meilleure présentation.

Outre mon commentaire personnel de dire « enfin » pour la création de cette Z.A.C. tant attendue, je fais part également malgré tout de ma satisfaction à la limitation stricte de cette Z.A.C. à la zone de la Coudraie (puisque'il y avait une extension possible à Poncy, sans qu'il y ait plus de développement que cela).

Malheureusement, il n'y a pas de prolongement sur le projet de prise en compte du Centre Maurice Clerc, ce qui est un peu dommage sur le principe.

Même si, au départ (début 2009), j'avais voté pour la création de ce projet, le financement m'avait clairement posé un problème. Donc, je m'étais abstenu en mars 2009, décision sur laquelle je vais rester sur le principe également puisque nous avons en fait très peu d'éléments pour juger vraiment de la qualité de ce projet. Donc, je m'abstiendrai également.

**Le Maire** :

Juste quelques réponses très rapides.

D'abord, je voudrais dire, Monsieur RAYNAL, que vous faites partie de la Commission qui vous a présenté le projet.

**M. RAYNAL** :

J'y étais avec mon collègue. La présentation était plus que succincte.

**Le Maire** :

Peut-être. Mais, en tous les cas, vous étiez ...

**M. HEDRICH** :

Il n'y a pas eu de question.

## **Le Maire :**

Voilà. Vous faites partie d'une commission, ce qui n'est pas le cas de Monsieur DEBUS. Je peux entendre. Mais vous faites partie d'une commission. C'est la première des choses.

Deuxième chose : je vais faire (excusez-moi) un peu de pédagogie. On est dans une histoire à la Coudraie. Jusqu'à aujourd'hui, le site de la Coudraie, dans le cadre de notre P.L.U. (entre autres), était réservé pour y mettre un hôpital. A l'époque, vous étiez à notre place.

Ensuite, il y a le dispositif de l'A.N.R.U., très précis, avec un certain nombre de règles sur lesquelles il faut faire un certain nombre d'études, un certain nombre de négociations. Nous-mêmes avons pensé que ces négociations étaient trop longues. Mais, en tous les cas, nous avons réussi à les mener.

Il y avait aussi le souci de lier cela à Poncy. Mais c'était un peu compliqué. Poncy est aussi dans le cadre de l'O.I.N. Ce n'est pas nous non plus qui avons choisi de rentrer dans l'O.I.N. Mais, maintenant, nous faisons avec. Nous sommes dans l'obligation de travailler avec l'EPAMSA. Voilà. Ce sont des réalités. Ce sont des réalités très techniques.

J'entends votre demande. Si nécessaire, on peut refaire une commission à laquelle je viendrai. On prendra tout le temps nécessaire de vous représenter toutes les démarches, le coût, le budget. S'il le faut, on y restera 3 heures. On ne fera que cela pour que vous compreniez un peu toute la démarche. Je crois qu'il s'agit d'une démarche normale. On peut être fier de l'avoir réussie. On peut être content qu'une Zone d'Aménagement Concerté se mette en place aujourd'hui. Je voudrais justement vous prévenir qu'il y aura un Conseil municipal relatif à la modification du P.L.U. simplifié le 12 juillet prochain (pour vous montrer comment on accélère un peu le rythme). Cela nous permettra début septembre de faire un appel d'offres pour choisir un aménageur. Lorsque cet aménagement sera lancé, je crois que l'on pourra vous présenter de manière beaucoup plus claire l'ensemble du budget et l'ensemble des choses prévues (entre autres les équipements publics).

Je regrette un peu que vous vous absteniez sur cette création pour une raison très simple. C'est votre libre choix. C'est comme cela. C'est la démocratie. Je crois que l'on a redonné à ce quartier qui avait besoin et a besoin de reconnaissance une certaine noblesse. Maintenant, il va pouvoir se développer, se transformer. Je crois que les habitants sont aussi impatients que nous de le voir se transformer.

Nous avons passé beaucoup de temps, beaucoup d'heures sur les problématiques de transport, de circulation. Il y a l'aménagement de l'A 13. Beaucoup de choses rentrent en ligne de compte. Ce sont aussi des dossiers très techniques. Mais, en tous les cas, je vous demande juste de ne pas nous faire le procès de penser que l'on n'a pas réfléchi sur la manière de désenclaver ce quartier et sur la manière de le lier entre autres au centre ville et à Poncy demain (mais Poncy arrivera vraiment beaucoup plus tard).

Toutes ces réflexions sont globales. Il faudrait des heures, sortir les dossiers. On est en lien avec la Région, avec le Conseil Général. On a même pensé à un moment donné mettre en place un télésiège (comme notre ami GRUMBACH le proposait) qui pourrait descendre de la Coudraie jusqu'à la gare. On a réfléchi à plein de solutions qui ne sont aujourd'hui pas arrêtées.

Evidemment, on est dans une situation où l'Etat a de moins en moins d'argent, où il faut se battre pour que l'A.N.R.U. puisse aussi payer. L'A.N.R.U. est aussi en difficulté. On a eu une discussion entre autres sur l'avenir d'un A.N.R.U. 2 qui ne sera peut-être pas mis en place. En tous les cas, il faut déjà finir l'A.N.R.U. 1. On est dedans. Autant que l'on se batte pour y participer.

Je crois que c'est un enjeu pour l'ensemble de la ville. Il y a Poncy. L'hôpital devait partir. Il ne part pas. Il y a la Coudraie. Tout cet ensemble va amener dans les 10 ou 15 prochaines années une amélioration, une transformation très importante de notre ville.

Donc, la création de cette Z.A.C. est quand même bienvenue et d'une importance considérable pour nous. C'est quand même la concrétisation d'un travail de 4 ans qui a été long, très long, mais qui a aussi été très compliqué car la situation était elle-même compliquée.

Notez en tous les cas qu'il y aura un Conseil municipal extraordinaire le 12 juillet prochain sur ce sujet (entre autres). Il y aura peut-être quelques autres délibérations.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, je crois qu'il faut bien que l'on se comprenne. Et vous avez compris le sens de notre intervention. On ne nie pas le travail accompli. On est conscient de la difficulté du dossier pour d'autres raisons. Je suis parfaitement conscient de la difficulté de ce genre de dossier. Je ne le mets pas en cause non plus. Vous faites allusion à cette Commission de l'urbanisme qui s'est tenue et aux documents qui y ont été présentés, c'est-à-dire essentiellement le document que l'on lit ici. Il n'y avait rien de plus. Donc, je pense que nous ne pouvons pas nous présenter, au-delà de cette création de Z.A.C., sans savoir véritablement ce qu'il y aura dedans. Moi, je ne reviens pas sur l'histoire. On la connaît par cœur. Il s'agit de l'avenir. Comment l'avenir de ce quartier va-t-il se présenter ? Vous avez sans doute des informations. Nous ne les avons pas. On ne fait pas de mauvais procès. Par contre, quand on les aura, si, le 12 juillet, on va un petit peu plus loin ... Si, à la rentrée, il y a un appel d'offres pour désigner l'aménageur ... Peut-être que cet aménageur pourra, dans les mois ou les semaines qui viennent, nous présenter un petit peu la nouvelle physionomie de ce quartier qui est essentielle. Il a peut-être déjà tout préparé. Il y a également Poncy. Donc, pour l'instant, on n'est pas contre. On ne peut pas être pour car c'est plus qu'un chèque en blanc. Puis il y a la dimension financière. Je sais qu'elle doit préoccuper la Ville. Si les finances des uns et des autres sont contraintes, si l'A.N.R.U. n'arrive pas à aller jusqu'à ce qu'elle a souhaité faire aujourd'hui, même avec un engagement dans la convention, jusqu'où la Ville pourra-t-elle aller et jusqu'où pourra-t-elle supporter une certaine somme ? Voilà. Autant de questions que nous nous posons. On n'a pas de réponse. On attend.

**Le Maire** :

Si, vraiment, vous avez des questions, aller voir le service urbanisme et vous aurez toutes les réponses. Mais l'on va réfléchir à une manière de vous informer plus clairement.

Sur l'étude et l'impact financier, il faut vous reporter au budget. Nous avons mis dans le budget toutes les réserves nécessaires pour pouvoir réaliser. Nous sommes en train d'œuvrer et de réfléchir pour avoir un plan financier global équilibré, pluriannuel.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :  
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC  
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

**11°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE  
EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN EN BOIS DANS LE PARC  
DU CHATEAU DE VILLIERS SITUE 13, AVENUE DU BON ROI SAINT-LOUIS,  
A POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre des activités menées à la Maison de l'Enfance le mercredi ou pendant le temps des vacances, les enfants utilisent des vélos qu'il faut ranger. Pour les ranger, il est proposé de construire un abri de jardin. Je ne vais pas vous lire la composition de cet abri de jardin. Vous l'avez tous lue. Il fera environ 20 m<sup>2</sup>. Le budget a été voté. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER :**

Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'avoir une explication. Lors de la Commission, on nous a présenté l'implantation de cet abri. Je crois qu'elle n'a pas fait, loin de là, l'unanimité de la Commission. Je voudrais savoir si l'on a trouvé un autre endroit pour le mettre car, là où il est prévu, ce n'est pas terrible. Il s'agit de savoir si on l'implante ailleurs ou pas.

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH :**

Effectivement, l'implantation n'est pas définitive pour l'instant. On doit y réfléchir avec les services de l'urbanisme et les services de l'éducation.

**Le Maire :**

Il faut construire cet abri de jardin. Il est vrai que les enfants ont maintenant des vélos et beaucoup de choses. Il faut le construire dans un endroit où il ne dénature pas la qualité du parc.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**12°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE  
EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE MATERIEL DES  
MAITRES-CHIENS SUR LE TERRAIN DU C.O.S.E.C. SITUE 42, RUE  
D'AIGREMONT, A POISSY**

**Le Maire :**

Nous avons des chiens. Les maîtres-chiens ont besoin de ranger leur matériel de formation pour les chiens. Ce sera un petit abri.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**13°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LE GARAGE ET LA MAISON D'HABITATION SITUES SUR LE FUTUR ECO-QUARTIER « EOLES », 12, RUE GERARD BONGARD, SECTION AZ, PARCELLE 11**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer un dossier de permis de démolir pour une habitation qui se trouve sur le périmètre du futur éco-quartier « EOLES ». Cette maison a été acquise dans le passé. Elle fortement dégradée. Elle est située 12, rue Gérard Bongard.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**14°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LA MAISON D'HABITATION SITUEE SUR LE FUTUR ECO-QUARTIER « EOLES » 6, RUE GERARD BONGARD, SECTION AZ, PARCELLE 8**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**15°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LE HANGAR INDUSTRIEL SITUE AU 60 TER, BOULEVARD VICTOR HUGO, SECTION AT, PARCELLE 918**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit également d'autoriser le Maire à déposer un dossier de permis de démolir pour un hangar qui se trouve 60 ter, boulevard Victor Hugo, qui abrite actuellement le personnel de nettoyage de la Ville. Il est fortement dégradé. Et il y a un mur mitoyen avec La Poste qui menace de s'écrouler.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER** :

Où vont aller ces gens de la voirie ? Cette question était en instance au moment de la Commission.

**Le Maire** :

Ils seront normalement logés à côté de la Villa Savoye, dans les bâtiments que l'on a. On est en train de voir avec eux. En fait, ils ont besoin uniquement de se changer.

**M. MONNIER** :

Ne s'agit-il pas des agents qui travaillaient dans le centre ville ?

**Le Maire** :

Une partie. Mais, là, ils sont quand même dans un lieu où ils sont réellement en danger.

**M. MONNIER** :

Près de la Villa Savoye ... Pour aller dans le centre ville ...

**Le Maire :**

Ils y seront amenés. C'est prévu.

**M. MONNIER :**

D'accord.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**16°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR DIVERS TRAVAUX DANS LES GROUPES SCOLAIRES**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions que le Conseil Général peut nous accorder en fonction des travaux exécutés dans les écoles élémentaires et maternelles. Il y a pour cette année une prévision de 1.004.000 euros. On peut donc solliciter une subvention d'un montant de 15 %, mais avec un plafonnement à 550.000 euros. En quelque sorte, on va solliciter une subvention de 82.500 euros. Je ne vous fais pas la liste des travaux prévus. Ils ont été votés au budget. Nous en avons déjà discuté en Commission.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**17°/ DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR UN AN, PRESENTEE PAR LA SOCIETE PSA PEUGEOT CITROEN - POLE TERTIAIRE DE POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette demande de dérogation au repos dominical pour un an, présentée par la société PSA PEUGEOT CITROEN, concerne la période de mai 2012 à mai 2013 pour environ 13 personnes amenées à travailler certains dimanches sur l'introduction d'un nouveau système informatique dans les points de vente du réseau commercial d'Automobiles PEUGEOT CITROEN. L'autorisation de travailler le dimanche permet le processus de basculement vers le nouveau système. Il vous est demandé d'accepter cette dérogation.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.**

**M. RABEH arrive en séance.**

**18°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DES YVELINES SUIVANT LE NOUVEAU PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE 2012 - 2013 - 2014**

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Par délibération du 21 octobre 2011, le Conseil Général a retenu un programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention départementale pour le projet de réaménagement partiel de la rue du Général de Gaulle, pour le tronçon allant du boulevard Devaux à la rue du 11 novembre 1918.

Le montant des travaux est estimé à 358.452 euros hors taxes, dont la prise en compte de l'éclairage public pour un montant de 40.831 euros hors taxes.

Cet aménagement sera réalisé en pierres naturelles, trottoirs en porphyre et chaussée en granit plane.

Le Département des Yvelines, dans sa délibération, a fixé les critères d'attribution des subventions suivants :

- Plafonds des dépenses subventionnables ;

Linéaire de voirie : longueur des voies communales classées au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à laquelle s'ajoute la demi-longueur des chemins ruraux au 31 décembre 2005.

Pour une longueur supérieure ou égale à 50 kilomètres, le montant subventionnable est arrêté à 302.100 euros.

- Taux de subvention s'appliquant au plafond ci-dessus ;

Pour les communes dont la population est supérieure à 2.000 habitants, le taux de subvention est fixé à 30 % sur la base des chiffres de population communiqués par l'INSEE (décembre 2010).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines d'un montant de 90.630 euros, correspondant à 30 % du montant des travaux hors taxes subventionnable plafonné à 302.100 euros hors taxes.

**Le Maire** donne la parole à **Mme XOLIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, loin de nous l'idée de nous opposer à une délibération qui a pour objectif de demander une subvention au Conseil Général, destinée à l'amélioration de notre voirie communale. Nous voudrions cependant vous faire part de quelques réflexions concernant la préparation par la majorité municipale de ce dossier aujourd'hui soumis à notre approbation.

Nous avons bien compris qu'il s'agit de prolonger, entre le boulevard Devaux et la rue du 11 novembre, les aménagements déjà réalisés en bas et en haut de la rue du Général de Gaulle. Souhaitant cependant avoir quelques précisions sur le contenu du projet et trouvant la notice explicative un peu succincte, j'ai demandé à voir le dossier aux services techniques. Je ne voulais pas en effet perturber le déroulement de notre Conseil par des questions qui auraient pu trouver réponses dans le dossier technique et j'ai donc en cela suivi la recommandation souvent donnée par Monsieur le Maire lors de nos assemblées. A ma grande surprise lors de cette visite aux services techniques, je découvre qu'une étude a été réalisée mais que le projet n'est pas vraiment arrêté. Que ce soit sur l'éclairage, sur le stationnement, différentes options, semble-t-il, restent ouvertes. J'en suis tellement surprise que j'en oublie de poser l'une de mes questions qui portait sur la séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales. Je crois donc comprendre que le Conseil municipal est invité ce soir à demander des subventions pour un projet qui n'est pas vraiment prêt, ce qui me paraît étrange en terme de méthode. Que répondrons nous aux services du Département s'ils ont les mêmes curiosités que moi sur des points de détail. C'était le premier point.

Le deuxième point maintenant. Sachant combien notre majorité municipale est attachée à la concertation, érigée en principe majeur de cette mandature, je me renseigne ensuite sur la méthode qui a été suivie sur ce projet. Comme je ne demande qu'à apprendre, j'observe toujours avec beaucoup d'intérêt votre action déterminée et volontariste en terme de concertation. Comme vous le savez, les travaux rue du Général de Gaulle vont avoir un fort impact sur le stationnement puisque la plupart des emplacements seront sans doute supprimés et remplacés ponctuellement par des bornes arrêt minute (même si, encore une fois, il semble que ce ne soit pas très arrêté). Un tel aménagement nécessite donc concertation avec les premiers concernés. La rue du Général de Gaulle étant la rue commerçante principale de Poissy, c'est donc avec les commerçants qu'il peut être utile de se concerter afin de veiller à leur adhésion à ce projet et de leur communiquer les éléments utiles à leur réflexion. Lors de l'aménagement du bas et du haut de la rue, c'est ce qui avait été fait. Mais nul doute que vous alliez savoir le faire mieux encore. Aussi, imaginez-vous ma déception en apprenant que les commerçants n'ont pas été consultés sur ce projet. Ils en ont entendu parler mais il n'y a eu ni courrier, ni réunion. L'inquiétude est forte chez la plupart d'entre eux. Alors, Monsieur le Maire, avant la fin du mandat, nous ferez-vous le plaisir de nous faire partager un petit peu de votre immense savoir en matière de concertation ? C'est un souhait que j'émets pour les 2 années à venir. Vous savez combien, nous, nous sommes ignorants sur ce sujet et combien nous avons mal su faire. Donc, dans ces 2 années à venir, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, ne nous décevez pas.

En attendant, en raison du manque de préparation et de concertation, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

### **Le Maire :**

Je crois que vous êtes mal informée. Mais ce n'est pas grave. Il y a eu une réunion avec les commerçants au cours de laquelle ils ont pu exprimer leur opposition au projet et sur la manière dont on pensait aménager la rue du Général de Gaulle. Je leur ai dit que la discussion n'était pas fermée. Elle est encore ouverte et l'on va continuer à les rencontrer et à discuter. Il y a 2 sortes de commerçants à Poissy : les commerçants qui font partie de l'Union des Commerçants de Poissy et ceux qui n'en font pas partie. Donc, il faut quand même une concertation avec tout le monde. C'est la première des choses.

Deuxième des choses. Il y a des habitants dans cette rue. Et l'on a aussi envie de faire une concertation avec les habitants de la rue, c'est-à-dire de leur demander leur avis. Donc, un questionnaire arrivera chez ces habitants pour leur demander leur avis.

Troisième des choses. Il y a des consommateurs à Poissy. Ces consommateurs, dans une large majorité, sont très contents de la rue piétonne le samedi et de pouvoir circuler. Un certain nombre a bien compris la mise en zone 30 de cette rue. Ils sont très contents. Normalement, le piéton est prioritaire sur la personne à vélo qui est prioritaire sur la personne à moto qui est prioritaire sur la personne en voiture. Sauf que, dans notre ville, il y a eu dernièrement une grande manifestation pour la sécurité routière. Les gens circulent en voiture comme s'ils étaient sur une autoroute, même dans la rue du Général de Gaulle. Donc, ce sont des questions de fond.

On a ouvert un certain nombre de parkings. Il y a le Parking des Lys. Vous aviez entamé les démarches. On a continué. On ne va pas se l'approprier mais, en tous les cas, le Parking des Lys est ouvert. On a aménagé le parking situé à l'entrée de Poissy. Un nouveau parking sera ouvert prochainement et mis à disposition des voitures. Cela représente plus de 300 places (à peu près) si mes calculs sont bons. On est en train de travailler sur un plan tout à fait global. Donc, la concertation n'est pas finie.

Nous avons aussi appris. Vous étiez meilleurs que nous. Mais, nous, maintenant, nous apprenons. Les subventions doivent être demandées très longtemps à l'avance pour être sûrs de les avoir, pour que les services du Conseil Général puissent se mettre en lien avec nous afin de voir ce que nous voulons faire, voir si c'est compatible pour être présenté à l'assemblée départementale et si cela rentre bien dans les critères définis.

J'irai même plus loin. Si je ne voulais pas prendre de risque, à titre personnel, mais si l'équipe municipale, collectivement, ne voulait pas en prendre, on arrêterait ce projet qui va faire beaucoup de débat, qui va servir à des discussions politiques acharnées des uns et des autres.

Moi, je constate une chose. Dans l'ensemble des villes où sont mises en place des zones 30 réelles (c'est-à-dire aménagées) et des zones piétonnes, les commerçants sont en général très contents au bout de quelque temps. Je sais que vous aviez essayé de le faire. Cela n'avait pas été aussi facile. Il y avait eu un vrai frein. Vous avez pu le faire un peu en bas de la rue mais, en haut, c'était beaucoup plus compliqué. Donc, c'est un débat. Et le débat est ouvert. Je me promène dans Poissy le samedi. Je vois les gens qui circulent dans la zone dite piétonne qui n'est pas du tout adaptée, pas du tout organisée pour cela. Mais je pense sincèrement que les Pisciacais sont relativement contents. Après, certains commerçants, eux, aujourd'hui, sont mécontents. Il va falloir que l'on discute. En tous les cas, les gens qui habitent dans cette rue doivent aussi donner leur avis. Il y a des problématiques d'aménagement au niveau du McDonald's. Des voitures sont en stationnement à cet endroit. Même le magasin situé en face a des difficultés pour travailler car des camions se mettent devant. C'est une réflexion vraiment globale. Donc, on n'a pas les solutions idéales. Je n'ai pas la prétention d'être le roi de la concertation. Loin de là. Mais, en tous les cas, on mettra en place un vrai plan de concertation. On sait bien qu'il y a beaucoup de résistance, beaucoup de peur. Il faut faire de la pédagogie, expliquer, démontrer. Je suis même prêt, s'il le faut, à amener les commerçants dans une ville à peu près identique à la nôtre pour leur démontrer qu'il n'y a aucun risque à avoir une zone 30 et une zone piétonne dans ce secteur.

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je veux tout simplement vous rappeler, Madame, que nous avons déjà eu des entretiens, des concertations avec l'Union du Commerce. Nous en avons encore la semaine prochaine sur les questions de stationnement arrêt minute. Je veux tout simplement vous rappeler que plus de 150 places de parking vont être créées. Si vous prenez un coefficient, un turn-over de 6 (à peu près), vous imaginez le nombre de places que nous allons créer en centre ville.

**Mme XOLIN :**

Les places du parking des Lys ?

**M. ALLAOUCHICHE :**

Non. Attendez.

**Mme XOLIN :**

Que sont ces 150 places ?

**M. ALLAOUCHICHE :**

Le Parking des Lys est bien spécifique. Je vous parle des différents parkings qui sont à l'heure actuelle en stationnement mensuel et qui basculeront par la suite en stationnement horaire.

**Mme XOLIN :**

Expliquez-nous, Monsieur ALLAOUCHICHE. Je ne sais pas, pour mes collègues. Mais, moi, je ne suis pas au courant.

**M. ALLAOUCHICHE :**

Vous ne connaissez pas le processus ? C'est tout simplement ...

**Mme XOLIN :**

Non. Je ne parle pas du processus. Quelles sont ces 150 places ? Je ne suis pas informée de ce projet.

**Le Maire :**

C'est clair. Il y a un certain nombre de parkings que la Ville mettait en location à l'année par convention. Des personnes louaient ces places à l'année. Ils ne peuvent pas partir aujourd'hui car ils ont une convention en terme de droit. On ne peut leur demander d'aller à l'extérieur. C'est une première chose.

D'autres types d'espaces sont très peu occupés. Nous allons ouvrir ces espaces. On va les mettre à disposition des gens pour se garer. La Ville ne sera plus gestionnaire de ces parkings qui seront mis à la disposition de tout le monde, avec, bien sûr, des horodateurs pour réguler. Cela amènera un certain nombre de places. C'est ce que Monsieur ALLAOUCHICHE est en train de vous expliquer. On aura à peu près 150 places supplémentaires.

Voici les lieux.

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Ils sont situés rue Frémont, rue Basset. Je vais prendre un exemple : le parking situé rue Basset est souvent utilisé par des employés de la Clinique Saint-Louis. Les gens qui viennent voir leurs malades utilisent le parking de la Clinique Saint-Louis et payent 2 euros de l'heure (comme par hasard). Donc, en fait, la Clinique Saint-Louis se fait du fric. Il y a aussi un parking situé rue Jean-Claude Mary, parallèle à la rue du Général de Gaulle.

**Mme XOLIN** :

Pardon, Monsieur LOBJEOIS. Beaucoup de commerçants ont leur voiture là.

**Mme LOBJEOIS** :

Non. Les commerçants feront comme tout le monde.

**Mme XOLIN** :

Non. Beaucoup de commerçants ... Attendez. Je le fréquente quotidiennement. Je croise les commerçants. C'est un parking ...

**M. LOBJEOIS** :

Mais si. Je suis désolé. Ils auront un beau parking (le parking Meissonnier) qui va être refait. Ils pourront aller s'y garer.

Il faudrait savoir ce que l'on veut. Les commerçants nous signalent qu'il n'y a pas assez de places pour les clients. On leur dit que l'on va créer des places à un endroit. Ils disent qu'ils ne veulent pas y aller.

**Mme XOLIN** :

Là, je vous parle des commerçants qui, justement, ont fait le geste de prendre des places sur un parking. C'est le cas du parking Jean-Claude Mary. Il est en grande partie utilisé par des commerçants.

**M. LOBJEOIS** :

Quel geste ont-ils fait ?

**Mme XOLIN** :

Je veux dire qu'ils l'ont fait. Je ne vous parle pas des commerçants qui peut-être mettent leur voiture là où ils ne devraient pas. Je vous parle de ceux qui ont une place ...

**Le Maire :**

Pour rassurer Madame XOLIN, on pourra prendre le temps d'en parler. Je pense que l'on va beaucoup en parler. Je pense que des blogs vont dire que la Ville vire les commerçants des parkings. Mais non. Les commerçants qui ont pris des places ont des conventions. On ne peut pas leur dire d'aller ailleurs. On va leur proposer des places ailleurs. Il y a aussi des places dans la galerie des Lys. Il sera possible de faire plein de choses. Ce ne sera pas autoritaire. Ce sera négocié. Mais on veut restituer ces places au fur et à mesure pour que des voitures puissent être garées au sein de la Ville plutôt que rue du Général de Gaulle ou avenue du Cep. Il y aura un peu plus de places de parking. On n'est pas aujourd'hui en train de creuser un trou sous l'avenue du Cep pour faire un nouveau parking VINCI.

**Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

Il serait peut-être effectivement utile de nous présenter un projet un peu plus complet plutôt qu'à la va-vite. J'ai moi-même un peu de mal à imaginer un gisement de 150 places en plein centre ville. Encore une fois, je peux être surpris. Si, aujourd'hui, ces places sont louées mensuellement, il y a de fortes chances qu'elles soient également occupées par la suite, même si elles n'ont plus d'abonnement mensuel, même pour un coût effectivement supérieur, notamment si ce sont les commerçants qui viennent y garer leur véhicule le temps de l'ouverture (voire un peu plus) de leur boutique ou de leur magasin. Si on le voit comme gisement net en terme de places ... J'avoue que je serais quand même un peu surpris, favorablement, certes, mais surpris.

**Le Maire donne la parole à Mme XOLIN :**

Monsieur le Maire. Je vous remercie de vos explications qui m'éclairent beaucoup sur tous ces sujets. Une concertation est prévue. C'est merveilleux. Mais je constate quand même que l'on est en train de demander une subvention sur un projet qui n'a pas été concerté. Deux conceptions : ou alors votre conception de la concertation consiste à faire de la pédagogie pour expliquer aux gens combien c'est merveilleux, ou alors elle consiste en la présentation du projet avec l'intention de tenir un petit peu compte de l'avis des personnes que l'on concerté. Moi, je crois comprendre que vous fonctionnez plutôt de la première manière. Je suis un peu déçue.

**M. LOBJEOIS :**

Madame, on avait l'optique de remettre la rue du Général de Gaulle piétonne. Donc, on s'est décidé à faire une enquête auprès des riverains, auprès des commerçants et auprès des usagers.

**Mme XOLIN :**

Oui, Monsieur LOBJEOIS. Mais elle n'est pas faite, l'enquête. Vous nous demandez de voter une subvention. L'enquête n'est pas faite.

**M. LOBJEOIS :**

Madame, ce sera soit une zone piétonne, soit une zone de rencontre. On peut quand même déjà à ce moment-là demander les subventions et non pas attendre que l'enquête soit finie pour décider des subventions ou pas. Soit ce sera une zone de rencontre et, dans ce cas, la vitesse passera à 20 km/h dans la rue du Général de Gaulle, soit ce sera une zone piétonne et, dans ce cas, il n'y a plus de problème. Mais, dans les 2 cas, il faut refaire le revêtement, les trottoirs et l'éclairage.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je suis quand même étonné par ce que vous venez de dire. J'entends bien. Il y a 2 options. A la limite, très bien. C'est une chose. Je ne suis pas favorable aux zones de rencontre car c'est toujours le véhicule motorisé qui gagne contre une personne. Donc, je ne suis pas vraiment pour cela.

Par contre, demander une subvention ... Normalement, on demande une subvention pour un projet ficelé. Demander une subvention sans projet ... J'ai un peu de mal à concevoir les choses.

**Le Maire** :

Il y a plusieurs niveaux. On peut jouer sur les mots et y passer la soirée. Je pense que l'on dépose un projet de transformation de cette rue en fonction des critères qui ont été votés (on vous l'a souligné) par le Conseil Général. Le Conseil Général ne présente pas à ses élus (il y en a 2 dans cette salle) les demandes de subventions si le projet n'est pas terminé, n'est pas clos, et s'il n'a pas les explications nécessaires à donner à ses propres élus. Lorsqu'il recevra notre dossier, je suppose qu'il viendra voir les services techniques de la Ville qui lui expliqueront un petit peu la démarche, les coûts. Une discussion va s'installer. On sait que cela prend souvent beaucoup de temps. Je ne sais pas pourquoi mais cela prend beaucoup de temps avec le Conseil Général. Avec la Région aussi maintenant. Comme cela prend beaucoup de temps, on devance. On fait cette demande de subvention parce que l'on veut aménager cette rue. On le veut. C'est un désir. C'est une décision. On veut le faire quand même dans un minima de concertation pour que les consommateurs, les habitants et les commerçants puissent s'exprimer. On sait bien aujourd'hui qu'un certain nombre de commerçants y est opposé. Mais il va aussi falloir qu'ils discutent avec les consommateurs et les gens qui habitent sur place. Ce n'est pas forcément la même chose.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Là, sur le principe. Je vous rejoins. Effectivement, il faut élargir le plus possible la concertation. Là-dessus, je n'ai pas de souci. Mais si l'on présente au Conseil Général ou à la Région un projet en disant que l'on va peut-être faire ci ou peut-être faire ça ... Forcément, ils vont peut-être mettre un peu de temps à se décider.

Après, c'est plus une vision d'un art de vivre qu'il faut peut-être insuffler au sein de la Ville et en particulier du centre ville. Une zone de rencontre ... Encore une fois, c'est une certaine vision. Je ne la partage pas. Une zone piétonne pour une rue commerçante est peut-être un peu plus attractive, en tout cas pour le chaland et les quelques personnes (nombreuses malgré tout) qui se baladent au centre ville. Mais, pour cela, il faut peut-être aller au bout de la démarche avant de présenter le projet au Conseil municipal (autant que possible) et de demander après la subvention pour faire. Mais, effectivement, cela prend du temps. Mais il faut le faire.

**Le Maire** :

Aujourd'hui, on ne vote que des demandes de subventions. Si notre dossier n'est pas bon, le Conseil Général le refusera. Ce sera très clair.

Par contre, je trouve qu'il est intéressant, dans le cadre de l'intérêt général, d'ouvrir ce débat sur la Ville. Là, en tant qu'équipe majoritaire, on prend des risques. Evidemment, dans tout projet, toute transformation, tout changement, il y a des gens mécontents et des gens contents. Il y a aussi dans cette rue et cette partie de rue des gens qui s'y stationnent, qui ont des garages. Il y a beaucoup de choses à prendre en compte. De toute façon, il y aura aussi des contraintes réelles dont il faudra tenir compte. Aujourd'hui, on demande uniquement l'autorisation de déposer un projet de demande de subvention pour la transformation de cette rue. La manière dont on va la transformer ... C'est un autre débat car il faut passer par la phase de concertation.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :  
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC  
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

**19°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (S.T.I.F.) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS DE LA LIGNE 50 (DE LA STATION LE NESTOUR AU CHATEAU MAURICE CLERC) ET POUR DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE**

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS :**

La mise en accessibilité de la ligne 50 constitue la première tranche de la démarche engagée par la Ville et le S.T.I.F. concernant les politiques de déplacements urbains. Elle résulte de la loi du 11 février 2005 sur l'intégration dans la société des personnes handicapées. Cette opération est menée parallèlement au plan de mobilité dont d'autres actions seront menées indépendamment et pourront faire également l'objet de demandes de subventions.

Concernant Poissy et sa politique de circulation, dont les transports en commun, il a été proposé avec les services du S.T.I.F. de redéfinir le contrat de pôle pour relancer les subventions. Il est également souhaité d'initier à nouveau le P.D.U. car les financements ne peuvent plus s'obtenir action par action.

Dans le cadre d'aménagements routiers, telles que les lignes de bus et de l'accessibilité des arrêts, le S.T.I.F. subventionne la mise aux normes au taux de 75 %.

Le coût de l'ensemble des mises en accessibilité et des arrêts est estimé à 1.200.000 euros hors taxes pour 80 arrêts, soit 15.000 euros par arrêt. La subvention pourrait s'élever à 900.000 euros. Le coût de cette opération donne lieu à la signature d'une convention entre le S.T.I.F. et la Ville. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la prise de parole sur cette délibération ressemblera un petit peu à ce qui s'est dit il y a quelques minutes dans cette salle : le décalage qu'il y a entre le moment où l'on demande une délibération et le contenu proprement dit de ladite délibération. Là, c'est encore un exemple flagrant. Cette délibération, intitulée : « Demande de subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) pour la mise en accessibilité des arrêts de bus de la ligne 50 (de la station Le Nestour au château Maurice Clerc) et pour des aménagements de voirie dans le cadre du plan de mobilité ». En fait, cet intitulé est plus qu'un arbre qui cache la forêt. C'est un piège !

Si nous en restons à l'intitulé, c'est à peine si cette délibération appelle un débat. C'est une affaire entendue. Un vote à l'unanimité et on passe à la suivante.

En effet, que nous apprend le rapport de présentation ? Je cite (là encore) : « Dans le cadre d'aménagements routiers, telles que les lignes de bus et de l'accessibilité des arrêts, le S.T.I.F. subventionne la mise aux normes au taux de 75 % », comme vient de nous le rappeler Monsieur LOBJEOIS.

Nous sommes là dans la définition du nouveau P.D.U.I.F., c'est-à-dire le Plan de Déplacements Urbains concocté par le Conseil Régional d'Ile-de-France, et du P.D.U., c'est-à-dire le Plan de Déplacements Urbains local, les deux tenant compte de l'application de la loi du 11 février 2005 traitant de l'intégration dans la société des personnes handicapées.

Jusque-là, il n'y a toujours pas de difficulté.

On a, comme exemple, la ligne 50 qui lie les deux extrémités de la Ville (du quartier Saint-Exupéry à celui de la Coudraie). On comprend que la Ville va engager les travaux nécessaires afin d'aménager chaque arrêt de bus. Nous avons même le budget estimé et le montant de la subvention escomptée.

Tout va bien.

Mais, un peu plus loin dans le même rapport, un autre paragraphe attire notre attention (je cite encore) : « Par ailleurs, d'autres financements sont d'ores et déjà sollicités sur différents aménagements de voirie, futures mises en accessibilité des lignes 51 et 54, créations de sites propres bus en contresens des rues de Villiers et Blanche de Castille, aménagement des deux carrefours avec des feux au croisement des rues Tournelle, Ursulines et Blanche de Castille et de la rue de Villiers avec l'avenue du Maréchal Lyautey. Un ensemble d'aménagements qui favorisera la circulation des bus et réduira leur temps de parcours ».

Mais c'est au cœur de la délibération que cette liste se détaille. Exemple : le contresens de circulation de la rue de Villiers devant la cité scolaire Le Corbusier. D'ailleurs, est-ce une bonne idée ? Quid des arrêts de la rue Lyautey (non loin de l'église Saint-Louis de Beauregard) et au droit du magasin ED avenue Blanche de Castille ? Nouveau cheminement qui contourne le quartier de Beauregard ! Les habitants apprécieront ! Je croyais que les bus allaient pénétrer davantage dans le quartier de Beauregard. En fait, là, vous le contournez pour faire cet axe direct. C'est un peu étonnant.

Pour notre part, nous ne partageons pas cette modification.

Plus grave, une fois encore et une fois de plus, c'est un chèque en blanc sur lequel vous demandez l'approbation du Conseil municipal.

Dans l'article 1, c'est l'ensemble des projets énoncés dans la délibération qu'il faut approuver et, dans l'article 2, la Ville sollicite le S.T.I.F. à hauteur de subventions au taux maximum mais pour combien ? On ne sait pas !

Pour quel coût pour la Ville ? On ne le sait pas non plus.

Alors, que nous reste-t-il à faire ?

Soit voter contre. Ce serait absurde eu égard au volet de l'accessibilité.

Soit voter pour. Ce serait contraire à nos principes que d'approuver des éléments insérés dans le global de la délibération que nous n'approuvons pas dans le détail. Pas davantage que de voter un chèque en blanc.

Nous reste une fois encore l'abstention. Donc, nous nous abstiendrons sur ces demandes.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Oui. Effectivement. Il est vrai que je m'en suis rendu compte à la lecture. C'est une très bonne remarque de mon collègue. L'objet en tant que tel ne correspond pas du tout à l'énoncé des articles. Pour moi, c'est même une délibération qui n'est pas valable en tant que telle puisque l'objet que vous mentionnez n'est qu'une partie très restreinte de ce qui est énoncé. Le vrai objet aurait dû être : projet d'installation, modification des sens de circulation, des carrefours et autres. Cela aurait été effectivement le vrai objet. D'ailleurs, c'est le vrai objet, à la lecture finale et dans le détail que viens de nous énoncer notre collègue. Moi, en l'état, je ne peux pas voter cette délibération car cela ne correspond pas du tout (ou en tout cas que très partiellement) au projet énoncé. Et je demande même d'ailleurs qu'elle soit retirée et représentée. Ces projets en tant que tels sont bien plus que de simples lignes présentées de manière très succincte et spartiate, que ce qui est fait en tout cas aujourd'hui.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions : M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI, et 1 non participation au vote : M. DEBUS.**

## **20% AVENANT N° 1 AU CONTRAT AVEC LE PACT DES YVELINES RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET A LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE DOSSIERS**

**Le Maire** donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par contrat du 20 octobre 1986 et avenants successifs, la Ville de Poissy a contractualisé avec le PACT des Yvelines une mission d'assistance aux particuliers. Un nouveau contrat a été renégocié en 2011 afin d'optimiser et valoriser cette collaboration, notamment en terme d'échanges et de partenariats.

Il s'agit d'une mission d'information, de conseil et d'assistance aux propriétaires et locataires résidant à Poissy dans leurs projets de réhabilitation et d'amélioration de leurs logements, et particulièrement dans l'accompagnement des dossiers de demande de subvention.

Ainsi, sur l'année 2011, la Ville a versé une subvention pour participation aux frais de dossiers pour 18 dossiers, soit 4.112 euros.

Plus de la moitié des dossiers porte sur l'adaptation de logements à des situations de handicap ou d'invalidité et sur l'adaptation de ceux-ci au vieillissement.

L'autre partie des dossiers concerne des travaux d'amélioration privés ou en copropriétés.

Les financeurs sont multiples (ANAH, Conseil Général, Conseil Régional, MDPH, caisses de retraite, etc ...) et chacun a ses propres modalités d'aides.

Au-delà de cette participation aux frais de dossiers, le Conseil municipal est informé que la Ville souhaite approfondir d'autres partenariats avec le PACT des Yvelines tels que :

- la promotion du programme Habiter Mieux (aides aux économies d'énergie aux propriétaires très modestes afin de lutter contre la précarité énergétique),
- l'accompagnement de la collectivité,
- une meilleure information ou alerte des services concernés de la Ville,
- l'incitation à la mobilisation du parc locatif privé pour loger certains ménages, conformément aux missions dévolues au PACT sur ce sujet dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées des Yvelines ou de l'accompagnement des jeunes dans le logement (mission régionale),
- la veille ou l'accompagnement de copropriétés fragilisées dans leurs diagnostics.

Il s'agit de renouveler, par avenant, ce contrat. Il est proposé, pour l'année 2012, de maintenir un objectif de 20 dossiers, soit un budget prévisionnel de 4.900 euros qui sera inscrit dans le budget 2013.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la reconduction de ce contrat par avenant n° 1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **21°/ CHANGEMENT DE DESTINATION DU PARC DE STATIONNEMENT PRIVE MAURICE BERTEAUX SITUE 24/26, RUE JEAN-CLAUDE MARY**

**Le Maire** donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par décision du Maire du 13 juillet 2001, il a été décidé de créer, pour une durée temporaire et pour répondre à la demande de stationnement de longue durée de la part des habitants du quartier de la gare, un parc de stationnement dit « Maurice Berteaux » sur les parcelles AW 38 et 39, sises 24 et 26, rue Jean-Claude Mary, à Poissy, le temps que soit construite la médiathèque et que le parc de stationnement souterrain dit « Parking des Lys » soit réhabilité.

Le plan de mobilité de la Ville de Poissy, présenté en réunion publique le 19 septembre 2011, promeut le développement de l'usage du vélo sur la Ville et fait du réaménagement du parvis de la gare l'un des axes forts des travaux à réaliser sur Poissy à court terme. Il considère que le réaménagement du parvis de la gare nécessite la réalisation des travaux suivants :

- suppression de la voie de dépose attente véhicules légers à durée limitée de l'avenue Maurice Berteaux jugée dangereuse et l'aménagement, à la place, d'un quai de dépose pour les bus destiné à améliorer le fonctionnement et la circulation des bus devant la gare routière,
- la création d'une zone d'attente des voitures particulières sur le parking Maurice Berteaux, ce qui nécessite de transformer l'actuel parking dédié au stationnement privé en parc de stationnement public, gratuit pour une durée limitée de 20 à 30 minutes, payant au-delà, dans le but de gérer l'attente des usagers des transports du pôle gare RER / gare routière sans contrainte pour la circulation bus, ni danger pour les personnes transportées,
- la réalisation d'un garage pour cycles sur le parking Maurice Berteaux répondant à la demande de proximité du pôle gare.

Ces travaux visent à assurer une meilleure sécurité et fluidité des déplacements dans ce quartier de Poissy.

En outre, depuis le début de l'année 2012, le Parking des Lys est à nouveau ouvert au public. Quant au Parking d'Intérêt Régional sis 6, rue du Bac, il se trouve à proximité de la gare et propose des abonnements de longue durée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de mettre fin à la destination temporaire des parcelles AW 38 et 39 en parc de stationnement privé et de donner une nouvelle destination au parking « Maurice Berteaux » sis 24 et 26, rue Jean-Claude Mary, en créant notamment sur ces parcelles une aire de dépose attente à durée limitée et une zone de garage vélos et motos.

Enfin, compte tenu de la nouvelle destination donnée aux parcelles susmentionnées, les conventions de location de places de stationnement conclues avec des tiers pourront être résiliées conformément aux dispositions contenues dans lesdites conventions.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER** :

Monsieur le Maire, je suis allé voir effectivement le projet autour de la gare. C'est bien. Il aurait été intéressant d'avoir dans le dossier un plan de la modification avec le quai, le sens des bus, etc ... Lorsque l'on voit le plan chez Monsieur SILLAM, on comprend très bien. Là, j'avoue que l'on ne comprend pas très bien. Il aurait été intéressant d'avoir ce plan. Mais nous approuverons cette délibération.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

## **22°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES POUR LA GESTION DES MOYENS ADMINISTRATIFS DES CENTRES DE P.M.I.**

### **Le Maire :**

On a deux centres de protection infantile à Poissy. Ils sont une activité départementale pour laquelle la Ville participe à la gestion. Cette contribution à l'exercice d'une mission de Conseil Général est encadrée par convention et elle donne lieu à remboursement des dépenses ou moyens engagés pour leur bon fonctionnement. Sont concernés les postes suivants :

- 2 agents communaux à temps plein,
- l'entretien des locaux et vitreries, hors lessivage annuel des murs,
- le petit matériel autre que médical,
- les frais de nettoyage du linge, de documentation, de redevance TV ainsi que les consommations de flux sur les deux sites (eau, chauffage, éclairage).

Depuis le 6 décembre 2011, l'activité P.M.I. s'est déplacée au 2, avenue Fernand Lefèbvre, mais la dotation prévisionnelle reste inchangée.

Le 15 décembre 2006, le Conseil municipal autorisait la signature d'une nouvelle convention. Il faut faire un avenant n° 1 à cette même convention pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Par courrier du 23 décembre 2010, le Département informait la Ville de la reconduction de la dotation à l'identique pour un an en proposant la signature de l'avenant n° 2.

Le 9 décembre 2011, un courrier du Département annonçait la signature prochaine d'un avenant pour l'année 2012 avec reconduction de la dotation à l'identique pour un an.

Le 6 avril 2012, le Département faisait parvenir une proposition d'avenant n° 3 pour renouveler les dispositions mentionnées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **23°/ SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS MULTISPORTS**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY :**

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Poissy possède sur son territoire des terrains multisports (au Clos d'Arcy, à Saint-Exupéry, Place Albert Labbé, à La Bruyère, au COSEC et à la Coudraie).

Considérant qu'il y a lieu de régler l'accès et l'utilisation de ces équipements, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce règlement.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire :**

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de journée. Je vous rappelle juste les dates des deux prochains Conseils municipaux avant les congés d'été, à savoir le jeudi 28 juin à 20h00 comme prévu et le jeudi 12 juillet à 20h00 pour un Conseil exceptionnel qui sera consacré à la procédure du dossier de création de la Z.A.C. de la Coudraie. Bonne soirée.